

REPUBLIQUE DU BENIN

MDR / DFRN

GTZ/LUSO-CONSULT

**PROJET RESTAURATION
DES RESSOURCES FORESTIERES DANS LA
REGION DE BASSILA**

*BILAN DES ACTIONS
DU PROJET POUR LA GESTION DES FEUX
DE BROUSSE - LE DEFRIQUEMENT
CONTROLE ET LA LUTTE CONTRE LA
TRANSHUMANCE*

Par

Gauthier OLONI
Consultant, Mars 2000

SOMMAIRE

TITRE	Page
REMERCIEMENTS	4
RESUME	5
INTRODUCTION	7
1- LA GESTION DES FEUX DE BROUSSE.....	8
1.1- La Gestion des feux de brousse dans les villages suivis par le projet.....	8
1.1.1- Degré de conscientisation et d'organisation des villageois.	8
1.1.2. Allumage des feux précoces contrôlés et état des feux tardifs destructeurs.....	9
1.1.2.1- Bilan de l'animation par la méthode d'évaluation visuelle qualitative des feux de brousse.....	9
1.1.2.2- Bilan de l'animation par la méthode d'évaluation quantitative des superficies brûlées.....	14
1.2- La gestion des feux de brousse dans les villages hors – projet.....	17
1.2.1- Degré de conscientisation et d'organisation des villageois.....	17
1.2.2.- Allumage des feux précoces contrôlés et état des feux tardifs destructeurs.....	17
2- LE DEFRICHEMENT.....	19
2.1 Appréciation des défrichements contrôlés dans les villages suivis par le Projet.....	19
2.2- Les défrichements dans les villages hors- projet.....	21
2.3- Amélioration de la méthode d'appréciation des défrichements contrôlés.....	21
2.4 Protection des berges des cours d'eau.....	24

3- LA TRANSHUMANCE.....	25
3.1- Conflits liés à la transhumance dans les villages d'action du Projet – Leur résolution.....	25
3.2- Conflits liés à la transhumance dans les villages hors-projet – Leur résolution.....	26
4- BILAN DES ACTIONS DU PROJET.....	28
4.1- Sur les feux de brousse.....	28
4.2- Sur le défrichement.....	29
4.3 Sur la transhumance.....	30
CONCLUSION – RECOMMANDATIONS.....	31
ANNEXES.....	32
- Documents consultés,	33
- Fiche d'estimation des superficies parcourues par les feux précoces / tardifs.....	34
- Circuits pour le suivi des feux de brousse au niveau des terroirs villageois.....	35
- Liste des personnes consultées.....	40
- Termes de référence.....	41

REMERCIEMENTS

J'exprime ma gratitude à toute l'équipe du projet qui n'a ménagé aucun effort pour créer toutes les conditions favorables à la bonne exécution de cette consultation.

RESUME :

Les actions développées par le Projet Restauration des Ressources Forestières dans la Région de Bassila (P R R F) pour une meilleure utilisation des feux de brousse, la pratique du défrichement contrôlé et la lutte contre la transhumance ont donné des résultats globalement satisfaisants. Le niveau d'exécution des feux précoces est passable pour moitié des villages suivis par le projet et bien pour moitié. Quant au défrichement contrôlé il représente 2/10 à 3/10 de tous les défrichements, ce qui est l'expression d'un changement positif remarquable, compte tenu du poids des techniques culturelles traditionnelles et de l'esprit généralement conservateur du paysan.

La plupart des conflits entre paysans et transhumants connaissent un règlement à l'amiable.

Les résultats obtenus par le projet sont encore plus significatifs quand on compare les villages suivis avec les villages hors-projet. Ici les feux tardifs demeurent importants, le défrichement contrôlé insignifiant et la communication très difficile entre paysans et transhumants.

Cependant le projet doit poursuivre encore l'animation et s'attaquer aux aspects insuffisants de ses actions afin que les acquis s'étendent à d'autres zones et se pérennisent.

- Il s'agira notamment :

D'encourager la constitution de comités villageois de lutte contre les feux de brousse dans les villages où il n'en existe pas encore et d'aider à la dynamisation de ceux qui existent déjà.

- D'encourager une plus forte participation des Peulhs sédentaires dans les comités.
- de former les comités et les animateurs du projet aux techniques simples de prévention, de protection et de lutte contre les feux de brousse.
- D'encourager les visites d'échange d'expériences entre les comités.
- D'étendre l'animation sur les feux jusqu'aux écoles.

- De poursuivre l'animation sur le défrichage contrôlé avec plus d'attention sur la protection des berges des cours d'eau.
- D'impliquer beaucoup plus les Peulhs sédentaires dans la recherche de solution pour une transhumance "plus pacifique " et pour le règlement à l'amiable des conflits qui en découlent.

INTRODUCTION

Les feux de brousse sont avec le défrichement et la transhumance trois facteurs importants de destruction rapide des ressources naturelles notamment ligneuses dans la région de Bassila.

Le Projet Restauration des Ressources Forestières dans la Région de Bassila (P R R F) s'attaque au problème par l'éducation et la sensibilisation que ses animateurs et animatrices mènent en direction des populations des villages d'action pour une prise de conscience et le changement de comportement.

La complexité de ces tâches vient d'une part du fait qu'il s'agit de pratiques séculaires faisant partie des habitudes et dont le paysan ne semble pas percevoir l'impact nocif sur les ressources naturelles et d'autre part, s'agissant de la transhumance, de la quasi-impossibilité de contrôler le déplacement et la mobilité de Peulhs ayant peu de contact avec les populations des milieux qu'ils traversent.

Afin d'apprécier les résultats obtenus par le Projet, et pour faire un bilan global de ses actions, 12 villages dans sa zone d'action et 5 villages hors-projet ont servi de cadre d'observation et de points de collecte d'informations.

Le 6è village hors-projet a été laissé compte tenu des informations déjà obtenues au niveau des 5 premiers.

La comparaison entre les deux zones permet de nuancer les résultats obtenus par le Projet et de faire une appréciation juste des actions qu'il a menées.

Les points forts et faibles des actions ont été mis en exergue et des suggestions et recommandations pour renforcer les acquis faites.

1- LA GESTION DES FEUX DE BROUSSE:

1.1 La gestion des feux de brousse dans les villages suivi par le projet.

Les résultats obtenus par le projet seront évalués à partir de deux critères principaux, à savoir le degré de conscientisation et d'organisation des villageois pour une utilisation rationnelle des feux de brousse, et surtout le degré d'utilisation des feux précoces contrôlés critère objectif résultant du premier.

1.1.1- Degré de conscientisation et d'organisation des villageois

Le projet a fait un remarquable travail d'éducation et de conscientisation des populations pour la généralisation des feux précoces contrôlés et la réduction des feux tardifs dévastateurs.

Les comités villageois de lutte contre les feux de brousse, structures légères et nécessaires pour la mobilisation des villageois existent aujourd'hui pratiquement dans tous les villages où le projet mène ses actions. Leur degré de motivation et leur dynamisme varient certes d'un village à l'autre, mais un trait commun les lie tous, celui de contribuer à une meilleure utilisation des feux de brousse.

La différence entre les comités apparaît dans leur grandeur numérique, certains étant constitués de 10 membres et plus (Diépani) pendant que d'autres n'en comptent que 02 (Guiguisso), dans leur durée d'existence qui varie d'à peine un an pour les plus récents à plus de trois ans pour d'autres. Ces différences ont inévitablement des effets sur leur efficacité.

A partir de l'intérêt qu'ils portent au sujet, de la compréhension qu'ils en ont et de leur manière de s'organiser pour mobiliser les populations au cours de la campagne des feux de brousse, bref de leur efficacité, les comités se répartissent en deux groupes. Le premier groupe est constitué de comités assez dynamiques qui paraissent comprendre assez bien leur rôle et s'empressent à le jouer. Il s'agit des comités de Diépani, Nagayilé, Nioro, Mborko, Manigri et Kadégué.

Au second groupe font partie les comités de Taba Frignioun, Igbèrè, Dengou et Guiguisso, qui manifestent un dynamisme moindre. Toutefois c'est la vérité terrain, autrement dit le degré d'allumage des feux précoces contrôlés, l'importance des feux tardifs et des dégâts causés qui permet de nuancer ce jugement en lui donnant plus d'objectivité.

Adjiro quant à lui, ne dispose pas encore de comité de lutte contre les feux de brousse.

La participation généralement forte des villageois aux rencontres tenues au cours de cette mission avec les comités dans chacun des douze villages pour discuter de l'organisation des campagnes d'allumage des feux et leur contribution active aux débats témoignent aussi d'une certaine prise de conscience sur le problème des feux de brousse, et de la volonté manifeste d'œuvrer pour inverser la tendance. Tous ces acquis qu'il faut consolider sont à mettre à l'actif du travail d'animation du projet.

Allumage des feux précoces contrôlés et réduction des feux tardifs destructeurs.

C'est l'indicateur principal et objectif permettant de suivre l'évolution du projet quant à l'efficacité de l'animation.

1.1.2.1- Bilan de l'animation par la méthode d'évaluation visuelle qualitative des feux de brousse.

Pour évaluer le degré d'allumage des feux précoces dans ses zones d'action et l'importance des feux tardifs dévastateurs il a été utilisé au niveau du projet une méthode basée sur l'estimation visuelle par les animateurs / animatrices de l'étendue des superficies brûlées en feux précoces ou tardifs.

Cette méthode d'estimation présente de grandes marges d'erreur, elle est trop subjective, le degré de précision dépendant de l'animateur et de son expérience pour l'estimation visuelle de vastes étendues. Par ailleurs, la méthode ne met pas à la disposition des animateurs une manière de procéder pour réduire les marges d'erreur dans l'estimation des superficies brûlées.

Je suggère les améliorations suivantes à ladite méthode afin de réduire les marges d'erreur.

1- l'évaluation de la qualité du feu précoce se fera en fin décembre. La semaine d'évaluation sera la même pour tous les animateurs et tous les terroirs.

2- L'animateur choisira un certain nombre de sentiers à partir desquels il fera les observations. Chaque année il empruntera les mêmes sentiers qui seront aussi utilisés pour l'évaluation de la qualité des feux tardifs. De préférence aux fins de comparaison, il fera les mêmes circuits que pour les observations suivant la méthode d'évaluation quantitative des superficies brûlées décrite plus loin.

Tous les 1000 m par exemple sur le parcours, il évaluera la qualité feu qui a brûlé l'espace que sa vue embrasse tout autour de lui.

3- Afin de faciliter cette évaluation et éviter de grandes erreurs dans l'appréciation par l'animateur de l'étendue brûlée, l'espace que sa vue embrasse à chaque observation sera divisé mentalement en quatre portions et la qualité du feu affectée du chiffre correspondant sera définie de la façon suivante :

Feux Précoces :

- 1- Insuffisant : surface brûlée inférieure au $\frac{1}{4}$ de la surface totale destinée au brûlage.
- 2- Passable : surface brûlée comprise entre $\frac{1}{4}$ et $\frac{1}{2}$ de la surface totale.
- 3- Bien ou normal : surface brûlée comprise entre $\frac{1}{2}$ et $\frac{3}{4}$ de la surface totale.
- 4- Très bien : surface brûlée supérieure à $\frac{3}{4}$ de la surface totale devant être brûlée.

A la fin de tout le parcours retenu pour le terroir concerné, l'animateur fera la sommation de tous les chiffres obtenus et en déduira une moyenne qui définit la qualité globale moyenne du feu précoce dans ledit terroir.

A titre d'exemple, supposons que l'animateur a fait 10 observations de qualité insuffisante, 15 de qualité passable, 20 de qualité bien et 2 de qualité très bien, la somme totale des valeurs obtenues donne : $10 \times 1 + 15 \times 2 + 20 \times 3 + 2 \times 4 = 108$ pour un total de 47 observations. On en déduit la valeur moyenne définissant la

qualité du feu. Dans notre cas elle est égale à $\frac{108}{47}$, soit 2,3. Le feu précoce est dans notre exemple passable au niveau du terroir considéré.

Pareillement, la qualité des feux tardifs pour le terroir considéré sera définie en procédant de la même façon que pour le feu précoce. Le moment d'observation sera fin mars et les points d'observation pour les feux précoces serviront également à l'observation des feux tardifs. Leur qualité sera appréciée de la façon suivante :

- 1- Négligeable : la surface brûlée en feu tardif est inférieure au $\frac{1}{4}$ de toute la surface susceptible de brûler.
- 2- Assez important : la surface brûlée est comprise entre $\frac{1}{4}$ et $\frac{1}{2}$ de cette surface.
- 3- Important : cette surface est comprise entre $\frac{1}{2}$ et $\frac{3}{4}$.
- 4- Très important : elle est supérieure aux $\frac{3}{4}$ de toute la surface susceptible de brûler.

NB : Le passage de feu précoce réduit d'autant les surfaces susceptibles de brûler en feux tardifs. Il faut en tenir compte pour l'estimation des surfaces brûlées tardivement.

La fiche de suivi du feu pourra être présentée sous la forme suivante :

FICHE DE SUIVI 15 : Feux, Transhumances, Défrichements.

Animateurs ou Resp. de Zone	Village Langue	Qualité de feu précoce 31/12...	Nbre ha feu précoce 31/12...	Qualité feu tardif au 31/3...	Nbre ha feu tardif 31/3	

Quant aux dégâts et incendies éventuels au cours de l'allumage des feux précoces ou causés par les feux tardifs, ils feront l'objet d'observations qui accompagneront la fiche.

De mes observations sur le terrain, les qualités des feux précoces et tardifs se présentent comme suit :

FICHE DE SUIVI : des Feux dans les villages – échantillons retenus.

Animat.ou Resp. Zone	Ville Quartier Camp Peul Village	Qualité feux précoces au 31/12/99	Nbre d'ha feux précoce 31/12/99	Qualité feux tardifs 22/3/00	Nbre ha feux tardif 22/3/00	Quali. Défri. Contrô- lés	Nbre ha nouveaux défri chemt. Contrôlés	Nbre conflits	Type transhu- mants	d.	Conflit type de réglement au 31/9/99
ABDOULAYE Issa	Dengou	3		2							
ADAM Ibrahim	Kadégué Bodi Kaouté	3 2 2		2 3 3							
AKAKPO Claudine (GOMINA Issiaka)	Frignioun	2		3							
AMIDOU Djibril	M'Borko Angara Débou	3 2		2 3							
ATTA Sahadatou (AVAKOUDJO Julien)	Nagavilé	2		3							
BIAO Alassane	Manigri Igbèrè	3 2		2 3							
GOUNOU Orou Dan (Ville Bassila)	Taba	2		3							
N'DA Romain	Guiguisso Diépani	2 3		3 2							
OGBOLO Codjo	Adjiro	2		3							
OUMAROU Moky	Nioro	2		3							

Dengou, Kadégué, Nioro, Mboko, Manigri et Diépani :

Qualité des feux précoces : 3

Qualité des feux tardifs : 2

Les surfaces brûlées précocement sont grandes, apparemment supérieures ou égales à la moitié de l'espace pouvant subir le passage du feu.

Cependant les surfaces brûlées plus tard en feu tardif ou qui sont susceptibles de l'être sont assez importantes à peu près la moitié de toute la superficie qui subit le passage annuel du feu.

Frignioun, Igbèrè, Taba, Nagayilé, Guiguisso et Adjiro présentent entre eux une situation similaire des feux qui est caractérisé par :

Quantité des feux précoces 2

Quantité des feux tardifs 3.

En effet, les superficies soumises aux feux précoces paraissent plus faibles que celles incinérées en feux tardifs qui ont été importants.

1.1.2.2 - Bilan de l'animation par la méthode d'évaluation quantitative des superficies brûlées.

Cette méthode qui avait été d'ailleurs proposée au projet en 1996 a l'avantage de réduire considérablement la part de subjectivité dans l'estimation des superficies brûlées et de mettre à disposition des éléments de comparaison constants et objectifs entre différentes campagnes.

Rappel des points essentiels de la méthode :

- 1) Des circuits (pistes, sentiers) sont choisis de manière à permettre une vue d'ensemble de la zone brûlée (conf annexe).
- 2) Chaque circuit a un point de départ fixe.
- 3) Une fiche de suivi ou de relevés des points d'observation est préparée.
- 4) L'observation se fait à deux à l'aide d'une seule moto disposant d'un compteur hectométrique fonctionnel. L'un des observateurs est le conducteur de la moto, l'autre est chargé de relever sur la fiche d'observation les points identifiés.
- 5) Le relevé des points se fait tous les 500m, la moto étant à l'arrêt. En fait, à chaque stationnement deux points sont relevés identifiant la situation à droite et à gauche de la voie.
- 6) Afin de permettre la comparaison entre les terroirs, la semaine d'observation doit être la même pour tous les terroirs.

Les échelles de grandeur des surfaces brûlées proposées pour déterminer la qualité du feu selon la méthode d'évaluation visuelle qualitative demeurent également valables pour la méthode d'estimation quantitative des superficies brûlées.

La fin du mois de décembre sera retenue pour l'estimation des superficies brûlées en feux précoces, celle de mars pour l'estimation des superficies brûlées en feux tardifs. (voir en annexe fiche d'estimation des superficies brûlées).

Application de la méthode

Le terroir de Guiguisso a servi de champ d'application de la méthode au cours de la mission, et de pratique pour les deux agents du projet qui sont dorénavant chargés de l'utiliser pour l'estimation des superficies brûlées au niveau de chaque terroir villageois concerné par le projet.

Les résultats des observations se présentent comme suit :

Fiche d'estimation des superficies brûlées.

Terroir : Guiguisso

Date : 21/3/2000

Nature des surfaces	B	NB	TOTAL
Forêts denses	12	2	14
Forêts claires et savanes	35	1	56
Galeries forestières	4		4
Plantations	3	4	7
Champs	10		10
TOTAL	84	4	91

B- Indique le point brûlé et NB le point non brûlé.

Les chiffres indiquent le nombre de points pour chaque cas

Analyse des Résultats

Sur 56 points ou superficies élémentaires susceptibles d'être brûlées, 55 l'ont été effectivement, dont 22 en feux précoces et 33 en feux tardifs, soit un taux d'exécution de 40% en feux précoces et de 60% en feux tardifs par rapport à la surface totale brûlée..

L'importance et la violence des feux tardifs ont été confirmées par les dégâts et incendies recensés. Ainsi, sur 7 plantations recensées 3 ont été attaquées par les feux, soit une proportion de 42%.

Toutes les galeries forestières et les formations denses sèches ont subi la pénétration des feux.

De ces observations il ressort que le niveau d'exécution des feux précoces a été passable à Guiguisso, tandis que les feux tardifs ont été importants.

1.2- La gestion des feux de brousse dans les villages hors - projet.

L'importance et l'impact de l'animation sur les feux de brousse apparaissent encore plus nettement quand on compare les villages où le projet développe cette action avec les villages hors-projet.

1.2.1- Degré de conscientisation et d'organisation des villageois.

Trois villages sur les cinq ayant fait l'objet d'observation, à savoir Angaradebou, Dogué et Adjimon se distinguent par un faible niveau de conscience sur les dangers des feux de brousse. En fait, les villageois n'en font du tout pas l'objet de leur réflexion ni de leurs préoccupations.

Certes quelques rares fois des forestiers arrivent au village leur " réciter " la période d'allumage des feux précoces et les sanctions encourues en cas de non respect des dispositions en vigueur en matière d'allumage des feux . Mais tout cela n'a jamais été suivi d'effet pour qu'on y attache une quelconque importance.

Il n'existe pas de comité de lutte contre les feux de brousse dans aucun des trois villages.

1.2.2 – Allumage des feux précoces contrôlés et état des feux tardifs destructeurs.

A Dogué et Adjimon notamment, la saison sèche a été caractérisée par de violents feux tardifs ayant embrasé de vastes étendues et entraîné beaucoup d'incendies de plantations.

Cette situation ne semble pas constituer une exception propre à la saison sèche en cours mais plutôt, de l'avis des villageois – mêmes, la manifestation habituelle des feux de brousse dans leurs terroirs . Leur virulence est constatée, les incendies et autres dégâts causés déplorés, mais aucune autre alternative n'est envisagée.

A partir de l'observation sur le terrain, on peut attribuer aux feux qui ont incinéré la brousse dans les trois localités les qualités suivantes (Conf fiche de suivi):

- Qualité des feux précoces : insuffisant
- Qualité des feux tardifs : important.

Bodi et Kaouté, bien que hors-projet, présentent une situation légèrement meilleure. Bodi dispose d'un comité de lutte contre les feux de brousse et Kaouté va en constituer au cours de la saison sèche prochaine. Le niveau de conscience sur les dangers des feux de brousse semble assez élevé.

Les feux précoces contrôlés y ont été organisés avec quelque succès et la visite de terrain permet d'attribuer au feu précoce la qualité passable et au feu tardif la qualité assez important.

Ces meilleurs résultats par rapport aux trois premiers villages sont sans nul doute à mettre à l'actif de l'animation que le projet a étendue jusqu'à ces villages, compte tenu de leur proximité avec les villages où l'action du projet s'exécute normalement.

2-LE DEFRICHEMENT :

Il est opportun de rappeler ici la loi 93/009 portant régime des forêts en République du Bénin en ses dispositions sur le défrichement.

L'article 9 du décret d'application de ladite loi définit le défrichement comme tout acte consistant à supprimer la végétation sur une portion de terre.

En son article 18 le décret dispose qu'en cas de défrichement autorisé, un minimum de 25 à 40 arbres doivent être maintenus par hectare.

En son article 28 la loi sus-mentionnée dispose que tout défrichement de bois et broussailles est interdit à moins de 25 m de part et d'autre le long des rives des cours et plans d'eau . Il est aussi fait mention des essences forestières protégées.

Est donc contrôlé tout défrichement qui respecte les dispositions sus - rappelées.

2-1 -Appréciation des défrichements contrôlés dans les villages suivis par le projet.

Le niveau d'exécution des défrichements contrôlés dans les zones d'action du projet est apprécié sur la base des observations de terrain des animateurs et en fonction de l'étendue des défrichements contrôlés, cinq qualités distinctes, de très mauvais à très bon sont notées. La fiche de synthèse qui présente la situation globale des défrichements contrôlés au 30/9/99 indique clairement que les paysans les pratiquent déjà assez bien dans la plupart des villages d'action du projet.

Les tournées de terrain montrent une situation différente, l'appréciation sommaire globale des animateurs ayant péché par excès.

J'ai recherché au niveau de chaque village l'importance relative des défrichements contrôlés en procédant de la manière suivante :

Au hasard des sentiers rencontrés un minimum de 20 défrichements successifs des superficies supérieure ou égale à 1 ha sont recensés et leurs caractéristiques par rapport au défrichement contrôlé définies . Il ressort de ces observations les résultats suivants.

En fonction du degré d'application du défrichement contrôlé, trois groupes se distinguent :

Le premier groupe est constitué de villages où la part du défrichement contrôlé représente les 3/10 de tous les défrichements. Il s'agit de Nioro, Kadegué, Adjiro.

Au deuxième groupe appartiennent les villages caractérisés par un taux de défrichement contrôlé de 2/10. En font partie Dengou, Nagayilé, Diépani et Manigri.

Enfin, les villages où le taux du défrichement contrôlé est inférieur à 2/10 forment le troisième groupe : Taba, Mboroko, Guiguisso, Igbèrè, Frignioun.

Ces résultats apparemment décevants sont plutôt fort encourageants pour plusieurs raisons.

La première raison est le poids des vieilles pratiques culturelles qu'il a fallu bousculer par la persuasion, et le travail d'animation du projet n'en a que plus de mérite pour avoir obtenu de pareils résultats après un temps relativement court.

Les terres nouvellement défrichées sont généralement utilisées pour l'igname comme première culture en tête de rotation, une plante héliophile. Le respect du défrichement contrôlé sur une portion des terres cultivées, fût -elle petite est donc le signe d'un début de changement profond et positif.

Enfin, la différence est assez significative en comparaison avec les villages hors-projet caractérisée essentiellement par la quasi-inobservance de défrichements contrôlés.

En résumé, la qualité des défrichements contrôlés pour le premier groupe est bonne normale pour le deuxième groupe et un peu mauvaise pour le troisième groupe.

Un autre signe positif de l'impact de l'animation sur le défrichement contrôlé est le respect de quelques autres essences protégées, notamment *Pterocarpus erinaceus* [vèné] et *Khaya senegalensis* [caïlcédrat] en plus du karité et du nété qui par tradition font déjà l'objet de protection . A cela s'ajoute la bonne pratique qui tend à se généraliser de la plantation d'arbres forestiers ou fruitiers sur les nouvelles terres défrichées.

2.2 Les défrichements dans les villages hors-projet.

La même méthode a été utilisée pour apprécier l'importance des défrichements contrôlés. Pour tous les villages concernés la qualité varie de très mauvaise à un peu mauvaise, c'est à dire que tous ces villages présentent un taux de défrichement contrôlé pratiquement inférieur à 2/10, hormis Bodi où ce taux peut être estimé à 2/10.

Bodi, bien que hors - projet bénéficie un peu de l'animation, ce qui certainement explique le niveau de défrichement contrôlé constaté.

L'entretien avec les villageois corrobore les taux estimés car il en ressort que ces derniers ont très peu entendu parler des défrichements contrôlés si ce n'est qu'à l'occasion de très rares tournées des agents forestiers, tournées généralement caractérisées par un nom suivi notoire.

2.3 Amélioration de la méthode d'appréciation des défrichements contrôlés.

- Les animateurs pourront désormais apprécier le degré d'application des défrichements contrôlés dans les différents villages par la méthode sus – mentionnée en prenant pour base d'appréciation de la qualité le barème suivant :
- Qualité très bonne : importance relative des défrichements contrôlés égale ou supérieure à 5/10 de tous les défrichements réalisés
- Qualité bonne : importance relative entre 3/10 et 4/10.
- Qualité normale : 3/10
- Qualité peu mauvaise : 2/10
- Qualité très mauvaise : importance relative des défrichements contrôlés inférieure à 2/10.
- A cette appréciation s'ajoutera la liste nominative de paysans village par village ayant fait de nouveaux défrichements contrôlés au cours de l'année , liste qui servira au suivi et au contrôle de l'appréciation faite par l'animateur.
- Le modèle de fiche ci-joint pourra être utilisé pour le suivi des défrichements contrôlés.

FICHE DE SUIVI DES DEFRICHEMENTS CONTRÔLES

Animateur :

Responsable du suivi :

	Village	Date de recensement	Date de suivi	Observation
	1			
	2			
	3			
	4			
	5			
	6			
	7			
	8			
	9			
	10			
	Village	Date de recensement	Date de suivi	Observation
	1			

	2 3 4 5 6 7 8 9 10			
	Village	Date de recensement	Date de suivi	Observation
	1 2 3 4 5 6 7 8 9 10			

Utilisation de la fiche :

- L'animateur reportera dans la première colonne les noms des paysans ayant fait de nouveaux défrichements contrôlés dans le village donné. Dans la deuxième colonne il indiquera la date d'observation du défrichement contrôlé.
- L'agent ou le responsable ayant fait le suivi notera en observation conforme ou non conforme, ou toute autre remarque permettant de valider ou non l'appréciation de l'animateur.
- Le nombre de paysans à recenser n'est pas limitatif

2-4 Protection des berges des cours d'eau

Il faut noter que l'animation n'a pas encore pris là et que la situation est à peu près la même dans les villages suivis par le projet qu'en dehors, c'est-à-dire que les berges sont assez couramment utilisées pour des cultures. L'animation devra donc dorénavant y porter plus d'attention pour une meilleure protection des berges contre le défrichement.

3 - LA TRANSHUMANCE.

La région de Bassila connaît l'arrivée périodique pour un séjour plus ou moins prolongé ou de passage vers d'autres régions du pays, de Peulhs transhumants venant du Nord du pays (Borgou) ou de pays limitrophes.

Ce flux migratoire massif d'animaux s'accompagne assez souvent de heurts parfois sanglants entre les transhumants et les populations des localités

traversées ou d'accueil à cause des dégâts des cultures et autres biens qu'il entraîne assez couramment.

3.1- Etat des conflits liés à la transhumance et leur résolution dans les villages d'action du projet.

La situation se présente comme suit :

- Pratiquement tous les villages subissent l'arrivée périodique et massive des animaux.
- Des conflits naissent assez couramment entre transhumants et paysans.
- Beaucoup de transhumants venant de pays limitrophes sont peu communicatifs voire agressifs.
- En cas de conflits entre paysans et transhumants le règlement à l'amiable est surtout recherché et les animateurs du projet y contribuent énormément.
- Les Peulhs sédentaires sont parfois mis à contribution pour la résolution de certains conflits et le règlement à l'amiable.
- La présence de Peulhs dans certains comités de lutte contre les feux de brousse a permis d'éviter quelques cas de conflits ou facilité leur règlement à l'amiable.

Les paysans évitent généralement de porter plainte à la Brigade de Gendarmerie de Bassila en cas de litiges avec les Peulhs ou pour des dommages que leurs bêtes leur ont fait subir, car disent-ils, les gendarmes se laissent vite corrompre par les Peulhs et la cause du paysan se trouve alors perdue.

La résolution durable des conflits entre éleveurs et paysans passe nécessairement par la définition de vocations pour les divers espaces ruraux et la délimitation de couloirs de passage des animaux, ce qui sort évidemment du cadre des actions du projet . Cependant grâce à l'animation, le projet a réussi à jouer un rôle modérateur dans la résolution de conflits entre transhumants et villageois, et permis d'éviter certains et surtout de régler à l'amiable la plupart, comme il ressort de la fiche de suivi 15 et des témoignages recueillis sur le terrain.

Ces résultats satisfaisants pourront être renforcés si l'on implique davantage les Peulhs sédentaires dans la vie et les activités des comités villageois de lutte contre les feux de brousse.

En effet, ils pourront mieux jouer le rôle de facilitateurs dans la recherche de communication entre les villageois et les transhumants et aideront aussi à sensibiliser et à éduquer leurs semblables pour une utilisation rationnelle des feux et un pâturage contrôlé.

3.2- Conflits liés à la transhumance dans les villages

hors - projet.

Leur résolutions.

- La situation est évidemment identique que dans les zones d'action du projet en ce qui concerne l'afflux massif et désordonné d'animaux, mais les réaction des villageois face aux dégâts qu'il causent est à certains égards différente.
- Comme dans le cas précédent en cas de conflits, les villageois préfèrent les règlements à l'amiable à l'intercession des gendarmes dont le jugement rendu généralement au profit des transhumants prompts à corrompre les gendarmes frustre le paysan.
- Malheureusement, la recherche de règlement à l'amiable est ardue faute de communication entre transhumants et

paysans et par manque de structure ou d'action pouvant faciliter ce règlement comme le font les animateurs dans les zones d'action du projet.

En définitive, les règlements à l'amiable son peu nombreux et les conflits entraînent généralement l'exacerbation de l'animosité déjà suffisamment forte entre les villageois et les transhumants jusqu'à aboutir parfois à l'expulsion de ces derniers comme cela a été le cas à Angaradebou

4 - BILAN DES ACTIONS DU PROJET

4-1 - Sur les feux de brousse

L'action du projet pour une gestion plus rationnelle des feux de brousse dans la région de Bassila est globalement satisfaisante. Les aspects positifs de cette action sont :

- Des comités de lutte contre les feux de brousse ont été constitués dans pratiquement tous les villages d'action du projet.
- Le projet est sollicité par des villages se trouvant en dehors de sa zone d'action pour la constitution des comités et l'organisation des feux de brousse contrôlés.
- Le niveau de conscience des villageois sur les dangers des feux de brousse est assez élevé dans la zone d'action du projet grâce à l'animation, ce qui explique leur mobilisation assez forte autour des comités pour l'organisation des feux précoces .
- **Enfin, toutes ces conditions favorables sus-mentionnés ont permis un niveau d'allumage des feux précoces contrôlés globalement**

satisfaisant : la moitié des villages concernés a atteint un niveau d'allumage passable et l'autre moitié le niveau bien.

Pour une région habituée au passage régulier des feux tardifs dévastateurs, les résultats obtenus par le projet après quelques années d'intervention est significatif, car c'est d'un changement de mentalité et d'habitude qu'il s'agit . Il faut cependant renforcer ces résultats en agissant sur les aspects insuffisants suivants :

- Il y a inadéquation entre les effectifs de certains comités et les tâches qu'ils ont à exécuter. Pour être efficace et opérationnel, un comité de lutte contre les feux de brousse doit comprendre au moins 05 membres.
- Les contacts et les échanges d'expériences entre le comités font cruellement défaut. Le projet devra encourager et organiser des occasions de rencontre entre différents comités pour que chacun s'enrichisse de l'expérience de l'autre. La rencontre est également un moyen d'émulation et d'encouragement des comités à mieux faire.
- Les comités et les animateurs du projet ne disposent pas de connaissances suffisantes sur les techniques simples et efficaces de prévention, de protection et de lutte contre les feux de brousse. Leur formation à ces techniques est nécessaire pour renforcer leur capacité d'intervention auprès des villageois et réduire les cas de feux violents et accidentels.
- L'animation ne touche pas les écoles, alors que les élèves constituent un groupe important sur lequel le projet devra s'appuyer pour renforcer la sensibilisation et l'éducation des adultes sur l'usage des feux.
- Enfin, aucun comité ne fait le bilan d'allumage des feux précoces contrôlés au niveau de son terroir. L'habitude devra être donnée aux comités de faire ce bilan à la fin de la période des feux précoces, pour apprécier les résultats obtenus analyser les difficultés rencontrées et chercher des solutions en vue de les résoudre ou de les réduire au cours de la saison sèche suivante.
- La réunion-bilan est également l'occasion pour chaque comité de revoir tout le dispositif mis en place afin d'empêcher ou de limiter les feux tardifs ultérieurs.

4.2 – Sur le défrichement :

Bien qu'encore faible par rapport aux objectifs visés, le résultat atteint par le projet est globalement bon :

Sur 10 défrichements de superficie supérieure ou égale à 1 ha, au moins 2 sont contrôlés, et dans quelques villages ce taux atteint 3/10.

Ce résultat pourra s'améliorer les années à venir si l'animation se poursuit et embrasse également la protection des berges des cours d'eau.

A ce résultat assez bon il faut ajouter la pratique qui tend à se généraliser de reboiser les terres défrichées en plants forestiers ou fruitiers, ce qui contribue d'une part à la formation de jachères productives et d'autre part, réduit le niveau de dégradation du couvert végétal.

4.3- Sur la transhumance.

Grâce à l'animation le projet a réussi à créer des conditions favorables à une transhumance "plus pacifique", c'est-à-dire permettant le règlement à l'amiable de beaucoup de conflits entre paysans et transhumants. Il s'agit d'un résultat significatif quand on sait l'envergure de ce déplacement saisonnier massif et non organisé d'animaux sur plusieurs régions du pays à la fois, avec son cortège inévitable de dégâts.

Les résultats obtenus par le projet sont bons. Il s'agira de les consolider en poursuivant l'action d'animation.

CONCLUSION - RECOMMANDATIONS.

L'éducation des populations pour une utilisation rationnelle du feu comme outil d'aménagement agro-sylvo-pastoral et pour la pratique du défrichement contrôlé est une tâche de longue haleine, car il s'agit de faire changer des pratiques séculaires profondément ancrées dans les habitudes. Les résultats obtenus par le PRRF sont donc assez remarquables pour le temps relativement court de ses actions d'animation.

Il est important que ces actions se poursuivent et s'intensifient si l'on veut pérenniser les acquis et étendre leurs effets à des zones encore plus vastes.

Beaucoup d'incendies sont dus à l'ignorance ou à la non - maîtrise de techniques simples de prévention, de protection ou de lutte contre les feux de brousse. Malheureusement, ni les animateurs du projet, ni les comités de lutte contre les feux de brousse n'ont les connaissances nécessaires sur ces techniques pour en faire une large diffusion en milieu rural. Leur formation pratique à ces techniques contribuera certainement à une meilleure utilisation des feux de brousse.

L'animation en direction des enfants des écoles sera un atout pour sensibiliser davantage de parents sur les dangers des feux mal utilisés, et contribuera à faire de ces enfants les protagonistes d'une utilisation rationnelle des feux.

On ne peut s'attendre à des résultats rapides et spectaculaires quant à 'adoption du défrichement contrôlé mais l'animation devra se poursuivre pour renforcer les acquis et toucher une couche toujours plus large de la population.

Enfin, le projet réussit déjà assez bien dans son action d'animation pour favoriser la communication entre les villageois et les transhumants, et encourager le règlement à l'amiable des conflits découlant de la transhumance.

Ces résultats pourront encore être améliorés s'il y a une plus forte sollicitation des Peulhs sédentaires dans la recherche de communication avec les transhumants, grâce notamment à leur implication dans les comités villageois de lutte contre les feux de brousse.

ANNEXES

Annexe 1

DOCUMENTS CONSULTÉS

OLONI Gauthier : Elaboration d'un concept de lutte contre les feux de brousse dans la Région de Bassila - 1996

RB/PR : Loi N° 93/009 du 2 Juillet 1993, portant Régime des Forêts en République du Bénin.

Décret N° 96-271 du 2 Juillet 1996 portant modalité d'application de la Loi N° 93-009 du 2 Juillet 1993

SCHMITZ André : Lutte contre les feux de brousse - 1988.

VAN INGEN Trudy et OLONI Gauthier : Gestion et contrôle des feux de brousse - 1991.

Annexe 2

Fiche d'estimation des superficies parcourues par les feux précoces / tardifs

Terroir :

observateurs :

Date :

Nature des surfaces	B	NB	TOTAL
Forêts denses			
Forêts claires			
Savanes			
Galeries forestières			
Paille			
Bas-fonds			
Champs			
Plantations			
Agglomérations			
Autre préciser			
TOTAL			

NB : Doivent être intégralement protégés des feux de brousse les forêts denses, les galeries forestières, les bas-fonds, les champs, plantations, agglomérations.

Annexe 4**LISTE DES PERSONNES CONSULTEES**

Louis N'DA	Directeur du Projet
Eric LACROIX	C T P
Eliasso S. HAMIDOU	Responsable-Terres
Draman TAIROU	Responsable Filière
Vincent AGUEMON	Responsable Suivi Evaluation
Sévérin AGBONOUKON	Agent d'Elevage, Secteur Rural, Bassila.

Annexe 5

**PROJET RESTAURATION DES RESSOURCES FORESTIERES BASSILA
« FORSTBEWIRTSCHAFTUNG IN RAUM BASSILA »
IN BENIN PN 94.2008.4-03-100**

**Termes de Référence
Consultation Nationale
pour un Suivi de l'activité du Projet relative aux feux en Région de
Bassila**

Introduction

Le second indicateur de l'Objectif du Projet prévoit de suivre l'évolution du projet quant à l'efficacité des animations sur les feux, les défrichements et la lutte contre la transhumance dans la Région de Bassila. Cette consultation nationale prévoit de faire le point de la

situation, dans les villages où les animateurs du projet travaillent en les comparant à des villages non appuyés par le Projet, ce qui est une nouvelle approche plus efficace d'un point de vue statistique.

Contexte

Le projet de Restauration des Ressources Forestières de Bassila agit au niveau des Forêts classées de Pénéssoulou et de Bassila, dans 35 forêts privées, ainsi que dans 39 villages ou hameaux de la Sous-Préfecture.

Au niveau de ces 39 villages ou hameaux ou camps Peuls, un ou des animateurs ou animatrices du Projet intervient au niveau de l'animation, de l'information et du suivi de l'allumage des feux, des défrichements contrôlés et de la lutte contre la transhumance. Dans ces cas, si le travail d'animation a porté et si la population est dynamique, une nette évolution s'en suit et les dégâts en feux tardifs destructeurs sont nettement réduits. De même les superficies des défrichements contrôlés ont nettement augmentées et le nombre de conflits liés à transhumance a baissé. Afin de juger de l'évolution de cette situation, une expertise indépendante va permettre à la Direction du Projet de confronter les constats individuels des animateurs et animatrices du projet dans 39 hameaux à la situation dans la région et permettre ainsi, par extrapolation, de juger de l'évolution de l'action du projet dans ce domaine essentiel pour la restauration des ressources naturelles dans la Région.

Objectif

Le Consultant va estimer le niveau de réalisation des feux précoces et d'extinction des feux tardifs, ainsi que le niveau de réalisation des défrichements dans 06 villages hors projet et dans 12 villages suivis par le projet. Le bilan global de cette action sera ensuite établi. Dans ces mêmes villages, il analysera la situation des conflits liés à la transhumance.

Mandat du Consultant

Le consultant discutera avec la Direction et les membres du Staff concernés au sujet de la méthode. Des mesures selon la méthode OLONI 1996 (Cfr. Mission de M. Oloni en 1996) seront menées, et le

tableau de synthèse de la Fiche de suivi 15-Feu sera rempli pour les (12+ 6) villages de l'échantillon.

Les conclusions seront tirées après synthèse et restitution à la Direction et au Staff.

Un Rapport clôturera la mission. Le rapport sera formé de deux parties principales : résumé de 3 pages maximum et le corps détaillé du texte.

Profil du Consultant

Le Consultant est de niveau ingénieur ou équivalent, forestier, de nationalité Béninoise et connaît bien la région de Bassila. Il a une très bonne connaissance des feux de brousse.

Résultat attendu

Le Bilan des résultats atteints dans les domaine de la lutte contre les feux dévastateurs, du défrichement contrôlé et de la lutte contre la transhumance est réalisé. Le niveau d'atteinte de l'indicateur concerné est connu avec plus de précision.

Durée et lieu

La mission aura lieu à Bassila du 6 au 14 mars dans un premier temps. Le consultant reviendra en début de saison des pluies selon besoin.

Rapport

Le rapport est fourni au bureau de Bassila au plus tard 10 jours après la consultation en 3 exemplaires sur papier et correctement relié et sur une disquette en Word.

Déroulement de la mission

- Déplacement vers Bassila et début de la mission : 9 jours de travail à Bassila et Retour.
- 3 jour de rapport.
- Soit un total de 12 jours.

Fait à Bassila, le 9 Février 2000

Le Directeur du Projet

Le Conseiller Technique Principal

M. N'DA Louis.-

M. Eric LACROIX